

### Ordre du jour :

- Présentation des études urbaines qui ont été menées par ATOPIA sur le territoire de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT et d'AUGER-SAINT-VINCENT;
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour la réalisation d'un atlas des friches d'activités et le déploiement de l'observatoire de Oise-les-Vallées sur le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France par Oise-les-Vallées ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer la maîtrise d'œuvre pour la renaturation de la mare de la commune de LA CHAPELLE EN SERVAL.

### Etaient présent(e)s :

- Monsieur DRAY, Président de la Commission, Maire-Adjoint de LA CHAPELLE EN SERVAL
- Monsieur VERDRU, Maire-Adjoint de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT et délégué du PNR
- Monsieur MARLHENS, Conseiller municipal de MAFFLIERS
- Madame LECLAIR, Maire-Adjointe de ROBERVAL et déléguée du PNR
- Monsieur ROSENFELD, Maire d'ORRY-LA-VILLE
- Monsieur Yves DULMET, Conseiller municipal de COYE-LA-FORET
- Monsieur KASZYNSKI, Directeur du CAUE de l'Oise
- Monsieur SAUTJEAU, chargé de mission à l'EPFLO
- Monsieur SAMAIN, chargé de mission à la CCI de l'Oise
- Madame CURLIER, chargée d'études chez ATOPIA
- Monsieur PEYRICHOU, chargé d'études chez ATOPIA
- Madame Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » du Parc naturel régional Oise – Pays de France.
- Monsieur Nicolas LEBESGUE, paysagiste au Parc naturel régional Oise – Pays de France
- Madame Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Monsieur Daniel DRAY, Président de la commission, ouvre la séance et propose aux paysagistes du bureau d'études ATOPIA de démarrer la séance par la présentation des études urbaines qu'ils ont réalisées pour les communes d'AUGER-SAINT-VINCENT et de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT.

### **I. PRESENTATION DES ETUDES URBAINES QUI ONT ETE MENEES PAR ATOPIA SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-VAAST-DE-LONGMONT ET D'AUGER-SAINT-VINCENT.**

Madame CURLIER et Monsieur PEYRICHOU présentent une synthèse des deux études urbaines réalisées (cf. diaporama).

Il est noté à plusieurs reprises l'importance de bien articuler études urbaines et PLU afin que ces études nourrissent les PLU.

Monsieur VERDRU signale que la commune a déjà commencé l'acquisition d'une parcelle de peupleraie pour réaliser une continuité pédestre (action du programme d'actions de l'étude).

## **2. MOBILISATION DU FONDS « ETUDES AMENAGEMENT » POUR LA REALISATION D'UN ATLAS DES FRICHES D'ACTIVITES ET LE DEPLOIEMENT DE L'OBSERVATOIRE D'OISE-LES-VALLEES SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE PAR OISE-LES-VALLEES.**

Sylvie CAPRON explique que le Parc naturel régional est adhérent à Oise-les-Vallées et que l'agence, dans le cadre de son programme de travail 2022, a mené pour le PNR, avec l'Institut Paris Région et les Etablissements publics fonciers locaux, 4 études de capacité foncière.

Elle ajoute que cette collaboration ne peut se faire qu'au travers d'une subvention du PNR au projet partenarial annuel de Oise-les-Vallées qui est préparé en amont avec les adhérents, en fonction de leurs projets.

Elle rapporte que, pour 2024, l'équipe du PNR a proposé à Oise-les-Vallées :

- La réalisation d'un atlas des friches d'activités à l'échelle des 70 communes du PNR Oise-Pays de France tenant compte du décret définissant une friche et la mutabilité potentielle de ces friches. Il s'agira d'identifier celles pouvant être utilisées dans le cadre d'un projet urbain, celles plutôt destinées à retrouver de l'activité économique et enfin celles qui devraient faire l'objet de renaturation. Cette étude vise à aider les communes à préparer le Zéro Artificialisation Nette.
- L'extension de l'observatoire de Oise-les-Vallées qui comporte un certain nombre de chiffres-clé notamment socio-économiques et qui seraient étendus à l'ensemble du territoire du PNR. Ces données ont vocation à intégrer l'observatoire du PNR. Elle montre à partir du site de Oise-la-Vallée les données, tableaux et graphiques déjà réalisés pour d'autres territoires.

Elle précise que la participation du PNR s'élèverait à 30 000 € pour ces deux opérations.

Les membres de la commission estiment que l'inventaire des friches d'activités est intéressant dans l'optique du Zéro artificialisation net car le foncier va devenir rare et représenter un enjeu. Il est donc important de bien le connaître.

Monsieur SAMAIN souligne qu'il faut distinguer les friches conjoncturelles (départ d'une entreprise mais dont le foncier sera repris par une autre) des friches structurelles et que cet inventaire sera à tenir à jour.

Il observe que de plus en plus, les entreprises déménagent des bâtiments qui sont des passoires énergétiques car il est moins onéreux de construire un bâtiment neuf que de rénover.

Monsieur SAUTJEAU trouve cet inventaire très intéressant et indique que l'EPFLO est ensuite un partenaire des collectivités pour mobiliser le foncier et mettre en place des projets.

### 3. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL POUR FINANCER LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENATURATION DE LA MARE DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE EN SERVAL.

Nicolas LEBESGUE présente le projet.

Il explique que le projet porte sur une mare du parc de la mairie qui souffre actuellement d'un état de vétusté.

Il précise que la mare artificielle est actuellement étanchée par une bâche (percée) et que les élus souhaitent convertir ce bassin en une mare naturelle, afin de l'intégrer au mieux au paysage du parc en cours d'évolution et de favoriser une biodiversité aujourd'hui absente.

Il rapporte que ce projet fait suite à une étude de principes d'aménagements qui avait été réalisée par le bureau d'études Paysages finalisée en Juin 2022.

Il précise que le projet de renaturation de la mare s'intégrera dans un processus de plus grande ampleur qui vise à la création de noues et de plans d'eau au sein du parc à des fins de phyto-épuration dans le cadre du projet de désimperméabilisation du parking et d'infiltration des eaux de toitures de la salle des fêtes situés en fond de parc.

Il indique que les objectifs visés sont de :

- Déposer les clôtures qui bordent la mare ;
- Minimiser la profondeur de la mare à des fins sécuritaires ;
- Etendre la surface de la mare pour conserver son volume actuel ;
- Faire disparaître la bâche en complétant l'étanchéité de surface par un apport d'argile ;
- Planter une végétation propice à accroître la biodiversité de la mare. L'étude assurera la préconisation des plantes et le plan de plantation, la plantation quant à elle sera réalisée en régie par la commune ;
- Reprendre les systèmes électriques et hydrauliques (pompe et fontaine) pour les sécuriser et les intégrer au nouveau projet

La mission du bureau d'étude comprend :

- Le contrôle du point de vue technique des hypothèses d'aménagement de la mare issues des études amont ;
- La précision des modes opératoires pour la réalisation du réaménagement de la mare (épaisseur et nature des couches imperméables, procédés de mise en œuvre, prise en compte des plantations futures dans la nature des substrats mis en œuvre, prise en compte de la sécurité des jeunes usagers...) ;
- Une analyse des offres des entreprises pour sélection de l'entreprise de travaux à retenir ;
- Le suivi du chantier à raison de 4 réunions ;
- La réalisation d'un plan de plantations ;
- La réalisation d'un plan de gestion annuel incluant les opérations spéciales à réaliser sur 10 ans.

Il ajoute qu'une mise en concurrence entre 4 bureaux d'études a été initiée et que c'est l'offre de Floréal (qui s'est adjoint les services du bureau d'études techniques ACP) qui a été jugée est la plus pertinente. Elle a été retenue pour un montant total de 7 223 € HT (Montant ACP inclus).

Le Syndicat mixte de gestion du PNR Oise - Pays de France serait assistant de la maîtrise d'ouvrage et prendrait en charge 80% du montant HT de l'étude soit 5 778 €. La commune de La Chapelle-en-Serval, maître d'ouvrage, participerait à hauteur de 20%.

La commission valide cette étude.